

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à 18 heures, 30 après convocation régulière en date du 16 avril 2026, en session ordinaire à la Chartreuse de BOMA – Salle des Commissions, sous la présidence de Madame Fabienne FONTENEAU, Présidente du CCAS.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Fabienne Fonteneau, Colette Lagarde, Christine Laforgue, Marie-France Berthommé, Emmanüel Ribéreau, Cécile Gambeau, Francine Gastonnet, Gilles Belair, Jean-François Baylet, Nadine Durandet, Wahid Touharia, Ludovic Poredos, Magali Brodu

Absents ayant donné procuration : Marie-Laure Dely à Christine Laforgue, Hervé Alexandre à Colette Lagarde

Absente :

Secrétaire de séance : Valérie Delannoy

Délibération n° 2-04/26-2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 Budget CCAS

Madame Fabienne FONTENEAU, Présidente donne lecture de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 :

CONSIDERANT le compte financier unique 2025 du budget CCAS, adopté par le Conseil en date du 29 avril 2026,

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 Budget CCAS N° 39301 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	- 10 995,71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	+ 24 777,01 €
C Résultat à affecter = A+B	+ 13 781,30 €
Besoin Réel de Financement :	
Solde antérieur N-1 de la section d'investissement	+ 40 298,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 5 114,85 €
D Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 35 183,59 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement F = D+E	0.00 €
AFFECTATION = C = G + H	13 781,30 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 au BP 2026 du CCAS	13 781,30 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

VOTE :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

La Présidente du CCAS, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la

présente délibération et Informe que la présente délibération est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Saint Denis de Pile, le 29 avril 2026

La Présidente,

Fabienne FONTENEAU

Pour extrait conforme au registre des délibérations

